

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le mardi 9 juin 2020

EN FRANCE COMME PARTOUT AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE, LES CIGARETTES ÉLECTRONIQUES NE DOIVENT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME DES "PRODUITS DU TABAC" !

Depuis la semaine dernière, la Commission européenne peut procéder à la révision de la directive sur les accises applicables au tabac¹. Et, pour la première fois, elle propose d'étendre son champ d'application aux produits du vapotage, bien que ceux-ci ne contiennent pas de tabac. France Vapotage s'alarme de l'amalgame entretenu par cette démarche et de l'impact pour le secteur et ce, que ce soit au niveau législatif et règlementaire, ou que ce soit au regard des plus de 3 millions de vapoteurs français qui ont trouvé dans la cigarette électronique une alternative fiable à leur pratique tabagique.

EN FINIR AVEC UN CONTRESENS ABSOLU

La cigarette électronique ne contient pas de tabac !

Elle émet un *aérosol issu d'un liquide chauffé*, alors que la cigarette "classique" émet de la *fumée* issue de la combustion du tabac. Comme le soulignent les études scientifiques sur lesquelles s'appuie Public Health England, **la vapeur de la cigarette électronique contient 95% de substances nocives en moins que la fumée de la cigarette tabac**².

Entretenir la confusion entre "vapoter" et "fumer", vapotage et tabagisme, cigarette électronique et cigarette tabac, c'est ignorer les **différences fondamentales** entre deux produits et deux pratiques.

Ce contresens absolu et persistant ajoute à la **confusion des consommateurs actuels ou potentiels**, alors que 57% des Français interrogés (49% des fumeurs) s'estiment mal informés sur la cigarette électronique³ et qu'ils estiment que **les pouvoirs publics ne remplissent pas suffisamment leur rôle d'information sur la cigarette électronique (77%)**⁴.

Une confusion préjudiciable aux efforts de santé publique

En l'état actuel des connaissances scientifiques, le vapotage est incontestablement moins nocif que la pratique tabagique. Certes, des études complémentaires doivent être menées, notamment épidémiologiques avec de larges cohortes, pour préciser les effets du vapotage sur la santé du consommateur comme de son entourage, en particulier à long terme. Mais **le vapotage reste une**

¹ DIRECTIVE 2011/64/UE DU CONSEIL du 21 juin 2011 concernant la structure et les taux des accises applicables aux tabacs manufacturés <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32011L0064&from=en>

² Pasquereau A. Guignard, R. Nguyen-Than V. Electronic cigarettes, quit attempts and smoking cessation: a 6 month follow-up. *Addiction* 2017; 112 (9) / 1620-8.

³ 3^{ème} édition de notre baromètre réalisé avec l'institut Odoxa et publié en mai 2020, « La cigarette électronique : Informations, usage et image ».

⁴ Idem.

pratique alternative à la consommation de tabac, qui doit être encouragée dans une stratégie de réduction des risques.

Par ailleurs, la cigarette électronique **est l’outil d’aide à la réduction ou à l’arrêt du tabac le plus efficace⁵ et le plus utilisé⁶ par les fumeurs.** L’Académie nationale de Médecine invite d’ailleurs les fumeurs à ne pas hésiter et à passer à la vape⁷.

Alors que le marché de la cigarette électronique s’est, en quelques années, considérablement développé en France, avec aujourd’hui plus de 3 millions de consommateurs, **France Vapotage rappelle que les fumeurs adultes qui tentent d’arrêter n’ont pas besoin que l’on joue avec les peurs et que l’on multiplie les polémiques. La forte prévalence tabagique en France⁸ nécessite des réponses pragmatiques où la cause, le tabac, ne peut être mis dans le même panier, qu’une des solutions tangibles, le vapotage.**

Plus globalement, France Vapotage souhaite **plus de modération et de raison dans les débats relatifs à la cigarette électronique.** Elle déplore la multiplication des communications anxiogènes, alarmistes, souvent contradictoires, parfois totalement farfelues, autour de ce produit. Les amalgames et fake news qui circulent sont autant de coups portés aux efforts faits par de nombreux fumeurs pour arrêter leur pratique tabagique ainsi que des acteurs de santé publique pour réduire le tabagisme en France et à l’étranger. La dernière campagne déployée par l’OMS dans le cadre de la Journée mondiale sans tabac est à ce titre aussi choquante que caricaturale.

Toutes ces communications font naître et entretiennent le doute dans l’esprit des fumeurs. Elles fragilisent une alternative au tabac qui a fait la preuve de son efficacité.

POUR UN CADRE RÉGLEMENTAIRE ADAPTÉ ET DÉDIÉ

Depuis sa création, France Vapotage demande que le vapotage bénéficie d’un cadre réglementaire adapté. Contester et refuser cette approche, c’est accepter l’appellation “autres produits du tabac” pour les produits du vapotage, entretenir la confusion avec le tabac, et accroître les risques économiques et fiscaux pour le secteur de la vape.

C’est pourquoi nous appelons à ce que les cigarettes électroniques soient traités comme un produit à part par dans toutes les réglementations qui la concernent, en étant clairement décorrélée des produits du tabac, lui permettant de bénéficier d’une réglementation adaptée et qui lui soit propre. Nous attendons notamment à que cette différenciation soit au cœur de la future révision de la directive sur les produits du tabac (Directive 2014/40/UE).

⁵ Hajek P Ph.D, Anna Phillips-Waller, B.Sc., Dunja Przulj, Ph.D., Francesca Pesola, Ph.D., Katie Myers Smith, D.Psych., Natalie Bisal, M.Sc., Jinshuo Li, M.Phil., Steve Parrott, M.Sc., Peter Sasieni, Ph.D., Lynne Dawkins, Ph.D., Louise Ross, Maciej Goniewicz, Ph.D., Pharm.D., et al. A randomized trial of e-cigarettes versus nicotine-replacement therapy. N Engl J Med 2019 Jan 30; [e-pub]. (<https://doi.org/10.1056/NEJMoa1808779>)

⁶ Guignard R, Richard JB, Pasquereau A, Andler R, Arwidson P, Smadja O, et al ; le groupe Baromètre santé 2017. Tentatives d’arrêt du tabac au dernier trimestre 2016 et lien avec Mois sans tabac : premiers résultats observés dans le Baromètre santé 2017. Bull Epidémiol Hebd. 2018;(14-15):298-303. (http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2018/14-15/2018_14-15_6.html).

⁷ <http://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2019/12/Cigarette-e%CC%81lectronique-10-12-19.pdf>

⁸ La prévalence du tabagisme quotidien est, en 2018, de 25,4% ; elle a baissé de 4 points en deux ans. (Source Bulletin épidémiologique hebdomadaire N° 15 - 28 mai 2019).

La fédération des fabricants renouvelle sa demande faite aux pouvoirs publics de travailler avec les professionnels du secteur afin de mieux accompagner les consommateurs actuels et potentiels, autour des demandes suivantes :

- **instaurer un cadre réglementaire clair et adapté** pour l'ensemble des produits et e-liquides vendus en France ;
- **préserver l'attractivité liée au coût des produits du vapotage** et donc leur distinction claire avec les produits du tabac, soumis notamment à des taxes spécifiques (accises) ; lancer des **campagnes publiques de sensibilisation à la cigarette électronique auprès des fumeurs adultes ainsi que des campagnes publiques d'information sur le vapotage et sa pratique auprès des consommateurs** ;
- diligenter de nouvelles **études sur l'usage et la pratique de la cigarette électronique et ses conséquences potentielles sur la santé à long terme.**

CONTACT

presse@francevapotage.fr

Fédération France Vapotage

Maison de la Défense – 12, place de la Défense – 92 974 Paris La Défense Cedex